



LETTRE **i** NFO

03 avril 2013

Adresse de la Secrétaire Générale aux syndiqués de la FNME-CGT

Pour le droit du travail, pour un véritable choix de société juste et solidaire, Le 9 avril, agissons pour dire NON à l'accord dit de « Sécurisation de l'emploi » !!!

Chers Camarades,

Il n'est pas commun que je m'adresse à vous directement **syndiqués, militants de la CGT, l'heure est à la mobilisation, nous** avons tous un rôle à jouer.

Les enjeux d'emploi, de condition de vie, de service public auxquels tous les salariés et les ménages sont confrontés nécessitent qu'ils et elles s'en emparent.

Les mobilisations dans les entreprises montrent le ras-le-bol des salariés devant des perspectives d'avenir dégradées jour après jour.

Tous refusent la précarité, la flexibilité, la baisse des salaires et des pensions. **La** crainte de l'augmentation du chômage reste prégnante. La libéralisation, la déréglementation, l'éclatement des entreprises, les privatisations, et la concurrence exacerbée sont les résultats de choix politiques imposés par le Capital. Aucune entreprise n'y échappe.

Dans cette crise, les grandes puissances financières en maintenant des profits toujours plus élevés imposent des reculs importants des droits des salariés et retraités.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier, dit de « sécurisation de l'emploi », est une remise en cause sans précédent du code du travail, des garanties collectives. Il sécurise au contraire les licenciements !

Il constitue une véritable rupture dans le modèle social français que le Medef, vise à détruire depuis longtemps ; celui la même que d'aucun, au pouvoir en 2008, présentait comme un amortisseur efficace au début de la crise.

Le MEDEF l'a tramé, Sarkozy en a rêvé, F. Hollande le mettrait en œuvre !!!

Il se félicite même de cet accord. Il cède aux revendications patronales avec la complicité de la CFDT, CFTC et de la CFE/CGC qui représentent une minorité de salariés. Il recommande à son Gouvernement une fidèle transcription, dans la loi.

Cette réalisation donnera la main libre au patronat pour accentuer toutes ces situations déjà durement vécues, en modifiant la hiérarchie des normes, en éclatant le code du travail et en offrant plus de flexibilité aux employeurs pour utiliser la main-d'œuvre.

Les employeurs du secteur de l'Énergie sont enthousiastes à la sortie de cette loi qui, au-delà d'accroître la précarité et faciliter le licenciement, rendra bien plus difficile tout recours à la justice pour que les salariés fassent valoir leurs droits.

Les employeurs veulent en profiter. Un emploi stable et durable serait insupportable. C'est pourquoi ils préparent le licenciement économique ou la mobilité non consensuelle dans les centrales de la SNET, ou à la Direction des Services Informatiques de GDF SUEZ avec la sortie du statut programmée pour les agents.

Le Groupe EON préfère investir dans un Groupe brésilien et ferme des centrales en France. Le Groupe TOTAL tient toujours la tête parmi les plus grosses entreprises du CAC 40 en termes de bénéfices.

Cette loi transposée telle quelle, reviendrait aussi sur les droits acquis en matière d'accords sur le temps de travail récemment mis en place.

Sous prétexte de compétitivité, la pression patronale est sans précédent. Précariser et réduire le coût du travail seraient les seules remèdes contre la crise.

Le Gouvernement Ayrault emboîte le pas du patronat, ce n'est pas acceptable, la représentation nationale doit entendre les propositions de la CGT pour réellement sécuriser les parcours professionnels, les salariés en ont besoin pour s'offrir un avenir.

Mais cette crise n'est pas pour tous : les actionnaires continuent à engranger le profit et l'argent facile. EDF SA et GDF SUEZ seront les principaux bénéficiaires du crédit impôt compétitivité de 20 milliards d'euros que tous, salariés, précaires, privés d'emploi et retraités allons payer avec la hausse de la TVA.

Jamais le slogan de la CGT n'a sonné aussi juste : la crise c'est eux !

Par ailleurs, le débat sur la Transition Énergétique va entraîner des choix structurants dans nos secteurs qui ne semblent pas assez mesurés aujourd'hui.

Par exemple, les choix de mix énergétique, les velléités de décentralisation qui pourraient déboucher sur une régionalisation de l'énergie risquent de nous diriger vers l'éclatement du service public, la suppression de la péréquation tarifaire et la fin de la solidarité nationale.

Je vous le dis solennellement: cela confère des responsabilités historiques au syndicalisme, à la CGT particulièrement.

Moins de droits pour les salariés, plus de liberté de licencier pour les employeurs : **c'est non !**

Ensemble, empêchons la transposition dans la loi de l'accord minoritaire qui dynamite quarante ans de droit du travail en France.

Je vous appelle à en débattre toutes et tous, dans vos ateliers, services, centrales, bureaux... avec votre entourage, vos collègues, vos amis.

La CGT lance une nouvelle journée d'action le mardi 9 avril prochain qui se traduira par des manifestations et (ou) des arrêts de travail.

D'autres organisations appellent également.

Des tracts et argumentaires sont à votre disposition dans les syndicats et sur internet (cgt.fr et fnme-cgt.fr).

C'est par la mobilisation de tous les syndiqués, par votre engagement, votre rayonnement auprès des salariés qu'il pourra y avoir véritablement des changements.

Franchissez le pas : osez, discutez des modalités d'actions sur vos lieux de travail avec vos collègues.

Le 9 avril doit être aussi l'occasion d'aller interpeller tous les employeurs, les directions d'entreprises pour faire entendre la voix des salariés de l'énergie, avant de rejoindre les initiatives interprofessionnelles pour que le gouvernement entende le mécontentement grandissant des salariés et retraités de ce pays.

La solution dépend de nous, **TOUS ENSEMBLE !**

La CGT a des propositions et une autre politique peut être envisagée !

Tous mes plus fraternels sentiments et bonnes luttes.

Virginie GENSEL
Secrétaire Générale de la FNME-CGT

Calendrier parlementaire :
<ul style="list-style-type: none">• L'Assemblée Nationale se prononce en 11 séances du 2 au 9 avril• Le Sénat à partir du 17 avril• Le 30 avril, tout est sensé être bouclé !

[Adresse FNME-CGT](#)